



# Syndicat Emeraude.fr



([https://www.syndicat-emmaude.fr/sites/default/files/styles/img\\_\\_1280x768\\_\\_image\\_scale\\_\\_crop\\_main/public/media/images/Syndicat%20Emeraude\\_20-09-2018\\_Daya\\_918\\_1822.jpg?itok=-mZWoyd\\_](https://www.syndicat-emmaude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/Syndicat%20Emeraude_20-09-2018_Daya_918_1822.jpg?itok=-mZWoyd_))

© Cédric Daya - 126 Média

## Retour sur les consignes de tri

Deux années se sont écoulées depuis que, sur le territoire du Syndicat Emeraude, il est possible de jeter tous les emballages en plastique et en papier dans le bac jaune. Vous êtes nombreux à avoir intégré ces nouveaux emballages dans votre geste de tri au quotidien. Depuis deux ans déjà, nous vous remercions donc de contribuer, à votre niveau, à la hausse du nombre d'emballages à recycler. Retrouvez à travers ce grand dossier l'essentiel des informations relatives au tri et au recyclage de ces déchets quotidiens.

Publié le 29 juin 2021

**Le plastique est un sujet au centre des préoccupations, car il représente 58% de nos emballages au quotidien.**

Premier rappel tout d'abord sur la notion d'emballages, puisque seuls les emballages ménagers sont concernés. Ainsi, certains objets, même en plastique, ne vont pas pour autant dans le bac jaune : jouet en plastique, stylo, bassine, saladier ne font pas partie des emballages qui pourraient être recyclés.



URL de la page: [https://www.syndicat-emmaude.fr/actualites/retour-sur-les-consignes-de-tri?is\\_pdf=true](https://www.syndicat-emmaude.fr/actualites/retour-sur-les-consignes-de-tri?is_pdf=true)

Ceux-là se retrouvent donc dans le bac d'Ordures Ménagères en fonction de leur taille, ou de leur fonctionnement comme certains jouets ont des piles et des composants électroniques dangereux pour l'environnement.

## La grande liste des «p'tits derniers»

Parce que ces nouveaux emballages sont nombreux, voici une liste exhaustive de tous les déchets à déposer, dans le bac/la borne jaune :

- Pot de yaourt et son opercule,
- Boîte d'œufs en plastique,
- Barquette de beurre, pot de crème fraîche, barquette de jambon,
- Blister et autre emballage en plastique,
- Sac plastique,
- Tube de dentifrice, de crème,
- Bouteille et bidon en plastique et leur bouchon,
- Flacon de gel hydroalcoolique,
- Sachet plastifié qui emballe le pain,
- Film alimentaire,
- Papier de bonbons, gâteaux...
- Polystyrène (barquettes de viande, de fruits...),
- Boîte de K7, CD et DVD.

## Séparer les emballages

Pour être recyclés, les emballages doivent impérativement être séparés les uns des autres. Que ce soit la boîte de conserve dans une boîte de céréales, le sac de fast-food avec tous les emballages à l'intérieur ou encore les pots de yaourts les uns dans les autres, ces déchets ne seront pas recyclés s'ils sont imbriqués.

En effet, les machines équipant les centres de tri, ne pourront pas reconnaître les différentes matières des emballages emboîtés ou enfermés dans un sac, ni même les séparer. Ils seront alors considérés comme des erreurs de tri. Ce serait dommage d'en arr



iver là, non ?

**En 2020, les déchets imbriqués ont représenté 5,5% du poids du bac jaune sur le territoire Emeraude. Soit 770 tonnes !**

---

Sachez que les agents de collecte sont en droit de laisser un bac jaune plein sur le trottoir, pour mauvais tri s'il contient trop d'erreurs de tri. Vous retrouverez donc en fin de journée un bac plein et souvent scotché avec un message «déchets non conformes».

## Et le textile dans tout ça ?

De nombreux vêtements se retrouvent encore dans le bac d'ordures ménagères (et même dans le bac jaune !).

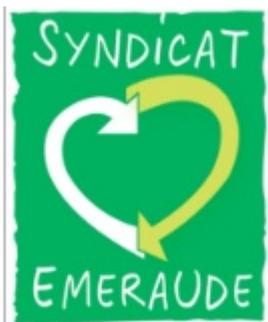
Pourtant, la plupart de ces vêtements pourraient connaître une seconde vie, grâce au marché de la seconde main ou encore être utilisés pour la création d'isolants thermiques. Qu'ils soient en bon état ou non, ils méritent aussi meilleur sort que l'incinération.

**En 2020, 1,7% des déchets présents dans le bac jaune représente du textile. Cela équivaut à 238 tonnes !**

---

Des bornes textiles sont mises à disposition sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude. N'hésitez plus, passez au tri et donnez une seconde vie à vos vêtements, linges de maison et chaussures ! Retrouvez la borne la plus proche de chez vous, et les consignes de tri sur [le site www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)





(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

## **SYNDICAT EMERAUDE**

172, Chaussée Jules César  
95130 Le Plessis-Bouchard

---

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 01 34 11 92 92



URL de la page: [https://www.syndicat-emmaude.fr/actualites/retour-sur-les-consignes-de-tri?is\\_pdf=true](https://www.syndicat-emmaude.fr/actualites/retour-sur-les-consignes-de-tri?is_pdf=true)